

Rapport de jury session 2023

Concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale

Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Rapport présenté par Sylvie Thirard, Inspectrice générale de l'éducation, du sport et de la recherche, Présidente

et

Frédéric Thomas, Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche, Vice-Président

Table des matières

1. L'organisation du jury et des épreuves	3
2. La nature du concours et les attendus du jury pour accéder aux fonctions de médecin de l'éducation nationale.....	3
3. Les observations du jury sur l'épreuve d'admission	4
3.1. Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris ce qui était attendu d'eux.....	5
3.2. Les qualités relevées chez les bons candidats.....	5
3.3. Les principaux défauts relevés chez les candidats moyens et qui n'ont pas été admis	6
4. Recommandations à l'attention des candidats	7
5. Textes, sites et livres conseillés.....	7
6. Données statistiques	8
6.1. Le nombre de candidats et leur âge.....	8
6.2. Les principaux éléments relatifs au nombre de candidats et aux notes.....	8
6.3. Les notes.....	9
6.4. La répartition des candidats selon le sexe	9
6.5. L'origine par académie des candidats	10
6.6. L'origine professionnelle et les diplômes des candidats au concours 2023	10

Au titre de l'année 2023, 27 postes¹ ont été offerts au concours pour le recrutement de médecins de l'éducation nationale². 27 candidats ont adressé une demande à concourir ; ils ont tous été déclarés admissibles. Lors de l'épreuve orale d'admission, 12 candidats se sont présentés ; 12 ont été déclarés admis.

1. L'organisation du jury et des épreuves

Les épreuves se sont tenues, comme le prévoyait le texte réglementaire, les 14, 15 et 16 mars 2023.

Au regard du nombre de candidats, le jury a été organisé en une seule commission de quatre membres, dans laquelle, conformément aux textes³, quatre fonctions étaient représentées : un secrétaire général de direction des services départementaux de l'éducation nationale, un personnel de direction d'établissement d'enseignement du second degré, deux médecins de l'éducation nationale dont une médecin conseillère technique. Le président et la vice-présidente du jury ont accompagné la commission pendant l'épreuve d'admission.

Les personnels de la sous-direction du recrutement de la direction générale des ressources humaines en charge de l'organisation et du suivi administratif du concours de médecin de l'éducation nationale ont, comme chaque année, mis leur professionnalisme au service de son bon déroulement : rigueur de la gestion, réactivité et disponibilité, qualité de l'accueil des candidats, respect des règles d'hygiène et de distanciation sociale.

2. La nature du concours et les attendus du jury pour accéder aux fonctions de médecin de l'éducation nationale

« Le recrutement des médecins de l'éducation nationale s'effectue par voie de concours sur titres et travaux comportant l'étude par le jury du dossier constitué par le candidat et suivi d'un entretien avec le jury... L'entretien, d'une durée de trente minutes, est précédé d'un temps égal de préparation. Il comporte un exposé à partir d'un cas concret pouvant couramment être rencontré par le médecin de l'éducation nationale dans l'exercice de ses fonctions, tiré au sort par le candidat préalablement à son audition »⁴.

Les médecins de l'éducation nationale ont des missions importantes⁵ auprès des élèves scolarisés dans les établissements du premier et du second degré, dans le dépistage de troubles ou de pathologies susceptibles d'entraver leurs apprentissages, dans la mise en œuvre de l'accompagnement des élèves à besoins particuliers ainsi que dans le domaine de la promotion de la santé (prévention, protection éducation à la santé). Leur expertise de médecin formé en santé publique doit s'inscrire dans une approche pluridisciplinaire en collaboration avec les autres professionnels de santé (infirmière, psychologue de l'éducation nationale), du social (assistant de service social) et la communauté éducative dans son ensemble. Ils apportent les conseils techniques nécessaires auprès de l'ensemble des équipes pédagogiques et proposent des actions collectives en cohérence avec la politique territoriale de santé définie par les agences régionales de la santé (ARS). Ils participent à la surveillance de l'environnement scolaire, des conditions de travail, d'hygiène et de sécurité des élèves, et contribuent à l'amélioration du climat scolaire. Ils concourent également à

¹ Arrêté du 23 février 2023 fixant au titre de l'année 2023 le nombre de poste offert au concours de recrutement de l'éducation nationale.

² Arrêté du 5 octobre 2022 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture d'un concours de recrutement de médecins de l'éducation nationale.

³ Article 5 de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale et article 7 de l'arrêté du 9 janvier 2013 pour le concours réservé pour l'accès au corps des médecins de l'éducation nationale.

⁴ Article 2 de l'arrêté du 27 juin 2006 fixant les modalités d'organisation et le programme de l'épreuve orale des concours de recrutement des médecins de l'éducation nationale.

⁵ Circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015 sur les missions des médecins de l'éducation nationale.

l'adaptation des élèves en participant notamment aux commissions de l'éducation spécialisée. Leur rôle, en lien avec le médecin conseiller technique, est essentiel auprès des directeurs d'écoles et des chefs d'établissement.

Aussi le recrutement vise-t-il d'une part, à travers l'examen du dossier, à vérifier les qualifications du candidat pour l'exercice de la médecine en application du code de la santé publique ainsi que l'expérience acquise, d'autre part, à travers l'étude d'un cas concret, à apprécier les compétences professionnelles et la capacité du candidat à gérer une situation dans le cadre de ses futures fonctions à l'éducation nationale.

Sont évaluées, lors de l'exposé et de l'entretien avec le candidat :

- ses connaissances médicales générales et celles concernant les pathologies fréquemment rencontrées dans le milieu scolaire ;
- son aptitude à se situer dans un environnement professionnel, ce qui suppose une connaissance suffisante du fonctionnement institutionnel du système éducatif. Les éléments d'appréciation portent sur les compétences professionnelles et la technicité, les aptitudes et dispositions personnelles, la connaissance de l'organisation du service médical de l'éducation nationale et des partenariats extérieurs (collectivités territoriales, organismes sociaux et de santé, associations), la représentation du métier et les compétences liées au diagnostic, à l'expertise et au conseil technique ;
- ses qualités de réflexion et ses motivations.

3. Les observations du jury sur l'épreuve d'admission

La session 2023 confirme la faible attractivité de ce concours observée depuis plusieurs années malgré l'intérêt de ses missions valorisantes du métier et en dépit des initiatives destinées à accroître son attractivité et de la revalorisation récente de la rémunération⁶. Si le nombre d'inscrits de cette année est supérieur (+4) par rapport à la session 2022, la participation aux épreuves d'admission est, quant à elle, en forte baisse (-7).

Toutefois, le jury relève que le niveau des candidats est très satisfaisant : la moyenne des candidats admis a été 15,29 sur 20. Elle est légèrement inférieure (-0,2) à l'année précédente.

La note minimale a été de 10 et la note maximale de 20. L'ensemble des candidats présents ont été admis.

11 candidats sur les 12 admis sont des femmes et l'âge moyen est de 45 ans et 8 mois (contre 40 ans et 4 mois l'année précédente). C'est donc, à nouveau, un choix professionnel qui engage majoritairement des femmes motivées et qui devraient beaucoup apporter à l'institution.

L'âge et le sexe des candidats admis semblent déterminer la motivation des candidats à concourir ; à l'inverse la rémunération apparaît peu attractive au regard de l'investissement que représentent les études de médecine.

Les constats opérés les années précédentes se vérifient aussi cette année. La motivation des candidats est, entre autres, le choix d'un exercice professionnel en réseau dans un contexte pluriprofessionnel, préféré à l'exercice libéral isolé. Les candidats sont intéressés par la santé des enfants et leur réussite scolaire et sont également attachés à la dimension préventive dans une approche globale de la santé qui ne se limite pas aux seuls soins curatifs. Après un certain nombre

⁶ La nouvelle mesure indemnitaire au titre de 2022 permettra à l'ensemble de MEN et MEN CT de bénéficier d'une revalorisation forfaitaire d'un montant annuel brut de 3000 euros, quel que soit leur groupe.

d'années d'exercice dans le secteur libéral, ou en milieu hospitalier, ils souhaitent réorienter leur parcours professionnel.

3.1. Dans l'ensemble, les candidats ont bien compris ce qui était attendu d'eux

L'ensemble des candidats connaissait bien le format de l'épreuve avec un entretien organisé en deux temps ; l'exposé reposant sur l'analyse d'une mise en situation à partir d'un cas pratique tiré au sort (dix minutes), suivi d'échanges avec le jury (vingt minutes)

Les candidats se sont bien préparés à cette épreuve, dont ils ont compris les enjeux, en maîtrisant d'une part l'analyse et l'argumentation de la situation à étudier, et, d'autre part le temps dévolu à l'exposé. Le temps consacré à la préparation en amont a été utilisé utilement et efficacement. Manifestement, certains d'entre eux avaient bénéficié d'une préparation rigoureuse par leurs pairs ou par le médecin conseiller technique de leur département d'origine. En effet les candidats débutaient en établissant un lien avec la circulaire des missions des médecins scolaires et des rappels étaient faits dans le cours de l'exposé. Les échanges avec le jury étaient généralement fluides et pouvaient là aussi correspondre possiblement à une préparation de « type oral blanc ».

Pour la partie « exposé » proprement dite, il est à noter que l'évaluation de la situation proposée a été faite par les candidats de façon pertinente. Les réponses apportées étaient réalistes et conformes aux attendus. Les exposés proposés par les candidats ont montré une bonne maîtrise des techniques de l'exposé oral dans sa structuration et son argumentation. La spécificité de l'exercice médical au sein du ministère de l'éducation nationale a été mise en avant et bien développée ; notamment, par ceux disposant d'une expérience de contractuel.

Pour la partie entretien, les candidats ont fait preuve de réelles capacités de réflexion en fonction des interrogations formulées par les membres du jury. Ces derniers n'ont pas relevé de réponses hors sujet même si certaines d'entre elles sont apparues encore partielles ou peu contextualisées.

3.2. Les qualités relevées chez les bons candidats

Dans l'ensemble, la session a mis en avant des candidats bien préparés et disposant d'un niveau de connaissances et de pratiques médicales de qualité.

Les candidats ayant très bien réussi l'épreuve sont ceux dont le dossier et lettre de motivation font apparaître clairement les principales missions des médecins de l'éducation nationale dans leurs dimensions individuelles et collectives ; la connaissance et la référence au socle normatif constituent indéniablement un facteur de réussite pour les candidats. Ils sont capables de cerner, finement pour certains, les enjeux et leur rôle au sein du service de la médecine scolaire.

Ils ont été capables d'abord de se projeter dans leur futur environnement professionnel et de situer le contexte du cas pratique à exposer (textes réglementaires, autorités et chaînes hiérarchiques/autres personnels de santé/sociaux et éducatifs concernés) puis de se positionner en rôle de conseil, d'expertise, de mise en relation avant de proposer des réponses construites et argumentées. Ils utilisent leurs connaissances médicales les mettant au service des élèves dans un positionnement adapté dans l'institution, dans l'environnement d'un établissement scolaire, en montrant que le médecin scolaire s'intègre et travaille au sein de la communauté éducative au sens large.

Pour certains candidats, Ils savent identifier les différents partenaires et manifestent leur volonté de travailler en équipe pluridisciplinaire et en collaboration avec d'autres professionnels dans et hors de l'institution. Ils disposent d'une bonne connaissance du système éducatif. Lorsque les candidats sont contractuels, leur retour d'expérience est intéressant et souvent bien développé au cours de l'entretien.

Ils ont prouvé leur capacité d'analyse et de réflexion face à des situations complexes. Ils se sont montrés à l'écoute, calmes. S'ils ne savaient pas répondre à une question, ils expliquaient ce qu'ils mettraient en œuvre pour résoudre cette difficulté dans le cadre de leur activité professionnelle ; ils ont fait montre d'une bienveillance appréciée. Il en a découlé un entretien fluide, naturel et serein qui, au-delà du simple jeu des questions réponses, a permis d'instaurer un dialogue très constructif avec le jury.

La réussite au concours s'analyse *in fine* comme conjuguant une bonne connaissance de l'environnement (cadre institutionnel, partenaires, rôle au sein des différents dispositifs...), positionnement adapté au sein de l'institution, mais aussi une approche bienveillante de l'élève et de sa famille et une volonté de participer à la mise en place d'un accompagnement adapté et global de celui-ci. Elle s'appuie aussi sur un dossier préparé sérieusement et bien structuré valorisant leur motivation. Des qualités de communication sont à relever avec des candidats démontrant de réelles capacités d'écoute et une aptitude à dialoguer avec sincérité avec le jury.

3.3. Les principaux défauts relevés chez les candidats « plus moyens »

Les dossiers présentés s'avèrent souvent peu riches, ils se réduisent à un *curriculum vitae* et à une lettre de motivation peu étoffée ne permettant de cerner le projet professionnel, les motivations voire d'identifier les compétences dans le domaine de la médecine scolaire. La présentation des rapports (*curriculum vitae* et/ou lettres de motivation) est quelque peu négligée (écriture peu lisible pour les lettres manuscrites,) et le contenu est faiblement argumenté sur les motivations du candidat et notamment sur la connaissance des missions attendues et du système éducatif. Les dossiers ressemblent souvent à un inventaire de diplômes obtenus. Le jury rappelle que le dossier doit être préparé avec précision, attention et soin afin que le candidat se prépare au mieux pour l'entretien oral.

Ils n'ont pas fait les efforts suffisants de se renseigner sur les attendus du concours et sur le contexte institutionnel et professionnel d'un médecin scolaire. Ils ont une connaissance insuffisante de l'institution et du travail en équipe. Subsidiairement certains candidats apparaissent intimidés. Si ce n'est évidemment pas rédhibitoire, cela les empêche de montrer leur aptitude en situation à apporter des réponses et à faire des propositions.

Les candidats « moyens » ont des difficultés à comprendre le positionnement du médecin de l'éducation nationale, à appréhender des situations plus délicates, même pour ceux qui sont déjà en poste comme contractuels. Ils connaissent peu l'organisation et le fonctionnement d'un service académique dans lequel ils peuvent déjà travailler ou sont appelés à travailler.

Ils ont parfois des idées stéréotypées sur les problématiques de santé des jeunes. La question traitée ne fait pas ressortir les points forts et les réponses attendues restent courtes, fermées, pas suffisamment développées. Les dispositifs éducatifs proposés aux élèves à besoins spécifiques ne sont pas suffisamment connus. Pour autant si la connaissance de la réglementation est importante, elle n'est pas non plus une fin en soi : le médecin scolaire doit répondre aux besoins de l'élève mais aussi être capable d'accompagner les équipes de l'école ou de l'établissement scolaire qui peuvent être inquiètes sur leur capacité à prendre en charge ces situations spécifiques (par exemple la mise en place d'un projet d'accueil individualisé-PAI).

Globalement est noté un manque de connaissance du système éducatif, un défaut de synthèse, de prise de hauteur dans l'analyse de la situation, une mauvaise gestion du stress. Certains candidats sont parfois uniquement dans l'action/réaction et ne cherchent pas à proposer des actions suite à l'étude d'un cas.

4. Recommandations à l'attention des candidats

Les questions touchent tous les domaines des missions de la médecine scolaire, qui sont décrites, pour rappel encore, dans le décret n°91-1195 du 27 novembre 1991 portant dispositions statutaires applicables au corps des médecins de l'éducation nationale (MEN) ainsi que dans la circulaire des missions des médecins de l'éducation nationale du 10 novembre 2015.

Le jury recommande aux futurs candidats de s'informer sur le contexte professionnel d'un médecin de l'éducation. Si l'échelon local (EPLÉ, écoles, circonscription) est plutôt bien cerné, il est à rappeler, pour l'ensemble des candidats, une vigilance à connaître les grands principes du système scolaire et de son organisation déconcentrée (ministère-rectorat-DSDEN (direction des services départementaux de l'éducation nationale)). Le rôle et les missions du recteur et du DASEN restent aussi des connaissances à acquérir ou à approfondir. Il est nécessaire de connaître l'essentiel du fonctionnement de l'institution scolaire, des instances d'un établissement scolaire que sont le conseil d'administration, le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement (CESCE), le conseil de la vie collégienne ou lycéenne, ainsi que des partenariats possibles dans le domaine de la prévention, sans oublier les parents d'élèves.

La diversité des parcours professionnels implique une préparation sérieuse au concours. Une expérience ou au moins la rencontre d'un médecin scolaire de secteur sont recommandées pour mieux comprendre cet environnement de travail. Une expérience de vacataire ou de contractuel comme médecin de l'éducation nationale se révèle être un atout et permet indéniablement d'optimiser la préparation au concours.

Pour le moins, il est conseillé au candidat de se renseigner auprès des écoles académiques de la formation continue dont il relève pour savoir si une préparation est proposée au plan académique de formation et/ou d'entrer en contact avec le médecin conseiller technique départemental auprès de la DSDEN pour bénéficier d'un accompagnement. Des mini-stages, dont le cadre peut être arrêté par les conseillers techniques, seraient très utiles aux candidats pour appréhender l'exercice médical au sein de l'éducation nationale.

Sur le plan formel, il est vivement conseillé aux candidats d'apporter un soin particulier à la constitution de leur dossier, notamment à la note de présentation qui permet au jury d'identifier le parcours professionnel et les motivations à devenir médecin de l'éducation nationale. La lecture du dossier permet au jury d'avoir une première vision des candidats.

Lors de l'épreuve orale, le jury est particulièrement attentif lorsque le candidat valorise l'intérêt du métier, qu'il est capable de se situer à sa juste place, qu'il transmet son désir d'engagement professionnel et son attachement au service public.

Le candidat doit prendre suffisamment de temps pour développer son exposé, en présentant par exemple le contexte général avant d'entrer dans les réponses précises. La question initiale est un point de départ et non une finalité. La démarche de réflexion est plus importante que la réponse finale (il n'y a généralement pas de réponse unique) et elle doit tenir compte des points de vue des partenaires dans et hors l'Education nationale, de l'élève et de sa famille.

5. Textes, sites et livres conseillés

- circulaire n° 2015-118 du 10-11-2015, MENESR - DGESCO B3-1, relative aux missions des médecins de l'éducation nationale ;
- circulaire n° 2016-008 du 28-01-2016, MENSr- DGESCO B3-1, relative à la mise en place du parcours éducatif et de santé pour tous les élèves ;
- « Dessiner la santé publique de demain », rapport remis par le Professeur Franck Chauvin au ministre des solidarités et de la santé, mars 2022 ;

- « La médecine scolaire en France en 2021 » présentation de Pierre Bégué, président honoraire de l'Académie nationale de médecine et professeur émérite de pédiatrie à la faculté de médecine Paris Saint Antoine, septembre 2021 ;
- eduscol.education.fr : site de l'éducation nationale très bien documenté, notamment sur le parcours éducatif de santé mis en place par la circulaire n° 2016-008 du 28-01-2016 ;
- « Les 1000 premiers jours », rapport de la commission d'experts présidée par Boris Cyrulnik, mars 2020 ;
- « Santé mentale des enfants : le droit au bien-être », Défenseur des droits, rapport 2021 ;
- santepubliquefrance.fr : outil du service public d'information en santé ;
- <https://www.has-sante.fr/> : site de la Haute autorité de santé (HAS) qui envisage la santé dans sa globalité ;
- <http://solidarites-sante.gouv.fr/prevention-en-sante/sante-des-populations/enfants/> : site du ministère des solidarités et de la santé, sur les dépistages et prévention chez l'enfant.

6. Données statistiques

6.1. Le nombre de candidats et leur âge

En 2023, le nombre de candidats admissibles, c'est-à-dire ceux qui ont constitué un dossier et qui remplissaient les conditions, a été de 27 en augmentation par rapport à 2022 ; il est en baisse au regard des inscrits les années précédentes (contre 38 en 2021, 33 en 2020, 40 en 2019 et 43 en 2018).

12 candidats ont été admis sur 12 présents à l'épreuve.

La moyenne d'âge des candidats admis est de 45 ans et 8 mois. Elle est plus élevée que les années précédentes autour de 40 ans en 2022, un peu en dessous de 39 ans en 2021, et autour de 42 ans et demi en 2018.

6.2. Les principaux éléments relatifs au nombre de candidats et aux notes

Tableau synthétique des principaux éléments relatifs au nombre de candidats et aux notes obtenues au concours pour la période 2015- 2023

	Nombre d'admissibles	Nombre de présents	Nombre d'admis	Moyenne des présents	Moyenne des admis	% de présents / admissibles	% admis / admissibles	% admis / présents
2015	34	27	22	13,88	15,35	79%	65%	81%
2016	38	38	34	14,1	14,93	100%	89%	89%
2017	30	22	20	13,9	14,84	73%	67%	91%
2018	43	38	35	14,46	15,01	88%	81%	92%
2019	40	29	24	13,98	15,25	73%	60%	83%
2020	33	24	18	14,52	16,58	73%	55%	75%
2021	38	32	28	15,18	16,14	84%	74%	88%
2022	23	19	16	14,33	15,46	83%	70%	84%
2023	27	12	12	15,29	15,29	44%	44%	100

Source : bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DGRH D5.

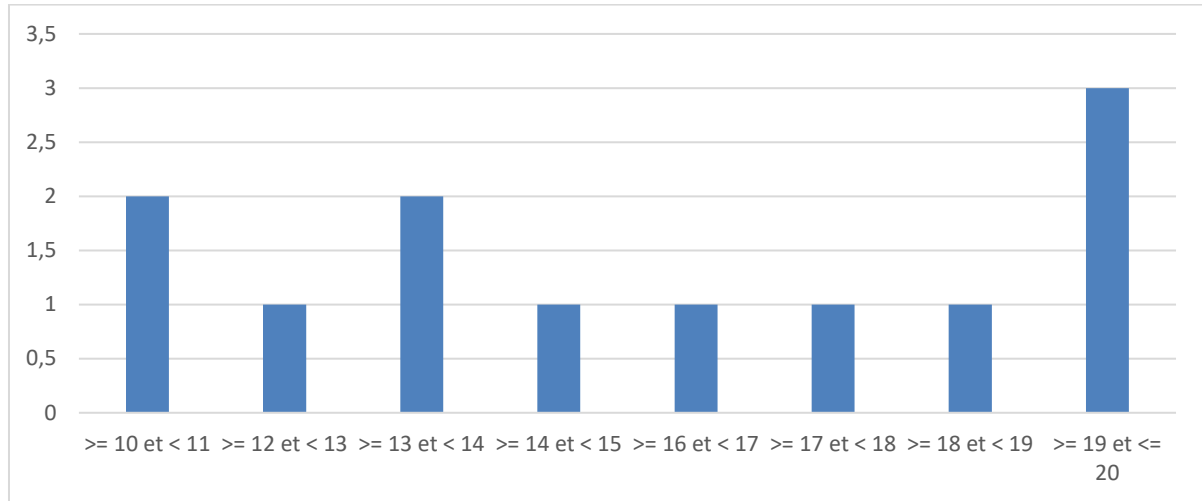
Par rapport aux années précédentes, le taux de présents par rapport aux admissibles s'est nettement détérioré cette année (-39 pts). Le taux de réussite au concours s'est amélioré de près de 16 pts. L'ensemble des candidats présents ont été reçus.

6.3. Les notes

Les notes attribuées sont, elles aussi, assez stables même si la moyenne des candidats admis est de 15,29 sur 20, soit légèrement en deçà de celle de la session 2022.

Le graphique suivant donne à voir, par groupe de candidats admis, la valeur des notes.

Répartition des candidats (et leur nombre) admis par groupe de notes

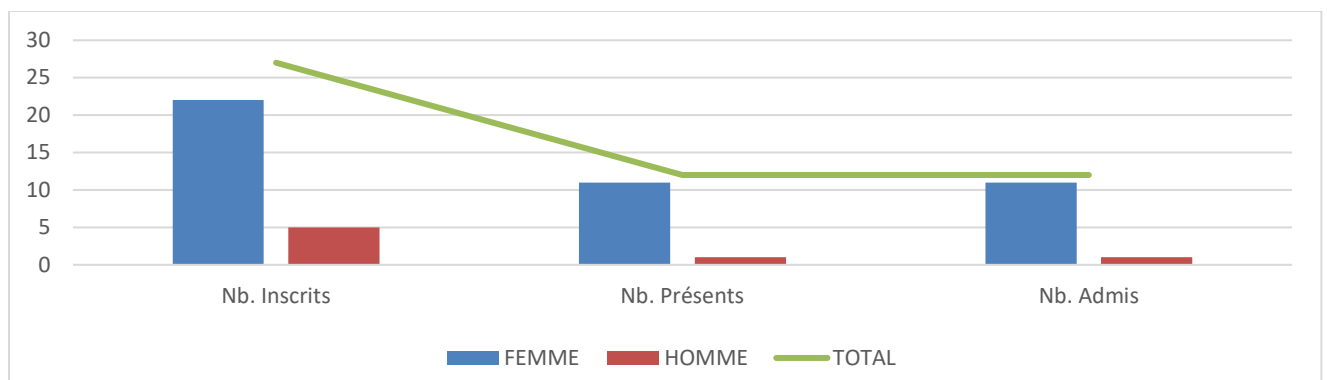


Source : bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DGRH D5.

6.4. La répartition des candidats selon le sexe

En 2023 comme les années récentes, les candidats déclarés admissibles, qui ont été présents et ont été *in fine* admis sont très majoritairement des candidates. La très grande majorité des candidats à ce concours sont en effet des femmes médecins

Répartition des candidats par sexe – session 2023



Source : bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DGRH D5.

En 2023, elles représentent 91,6 % des candidats admis – 11 femmes, 1 homme. Sur cinq candidats masculins inscrits, un seul a participé aux épreuves et a été admis.

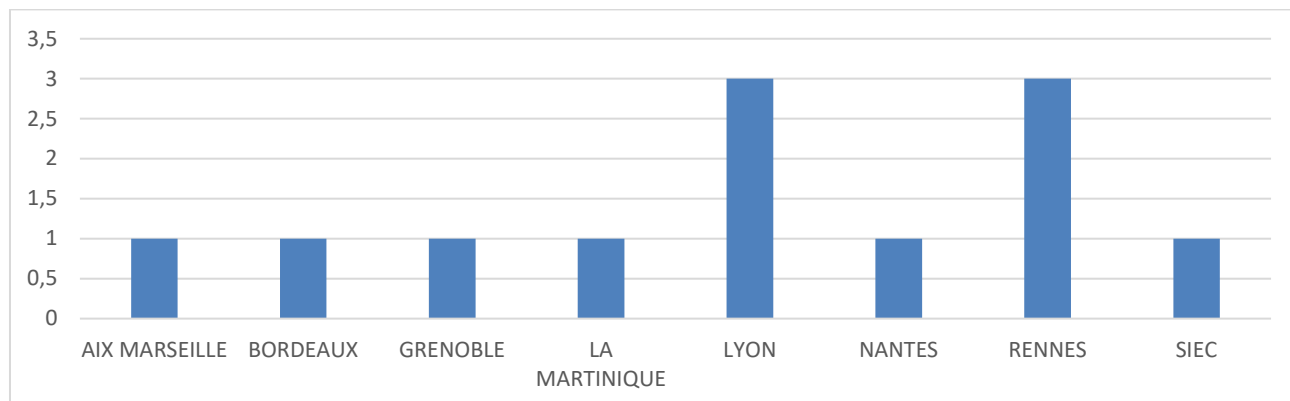
Cette très forte présence féminine au niveau du concours illustre une partie du phénomène constaté dans les nouvelles générations de médecins, à savoir une féminisation accrue (voir en ce sens les rapports du jury du concours des années précédentes faisant les constats identiques).

6.5. L'origine par académie des candidats

Les candidats viennent seulement de huit académies (dont une d'outre-mer) au regard des trente et une académies françaises, et deux d'entre elles regroupent chacune trois candidats admis.

Cette année, il est à noter que les candidats reçus sont issus d'académies dont les tailles démographique et géographique sont importantes.

Origine des candidats admis par académie –session 2023

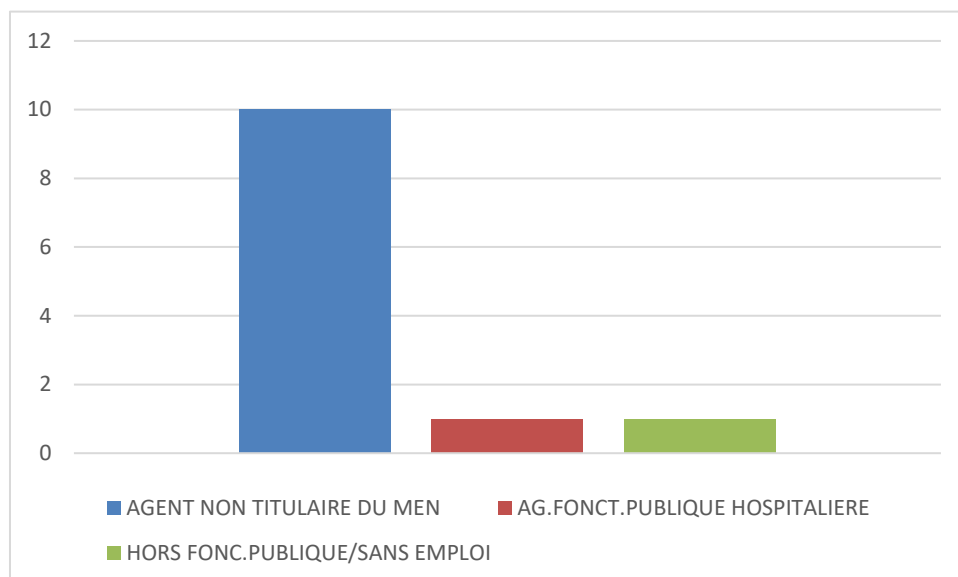


Source : bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DGRH D5.

6.6. L'origine professionnelle et les diplômes des candidats au concours 2023

La majorité des candidats reçus (83%) travaillaient au sein du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse en tant qu'agent non titulaire. Un seul d'entre eux exerçait hors de la fonction publique.

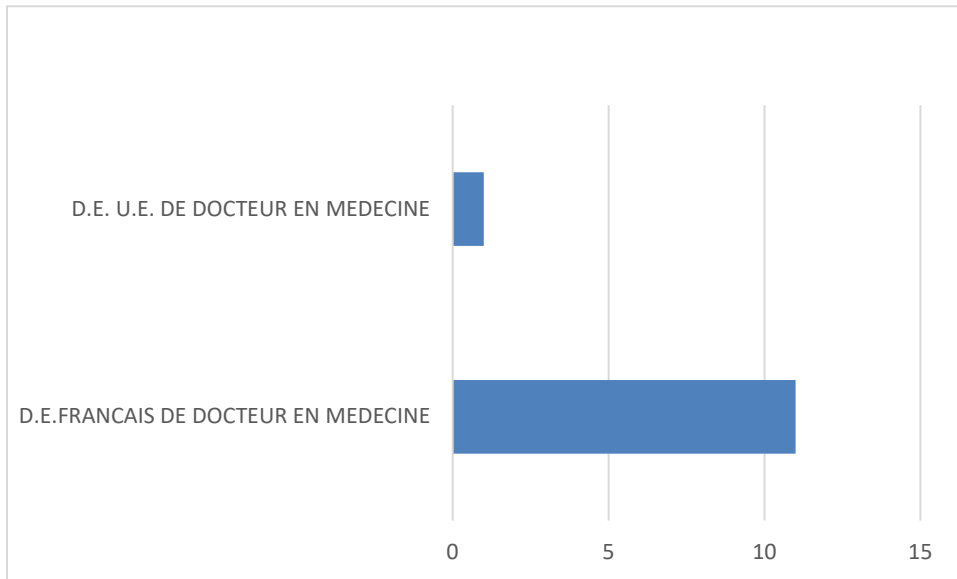
Origine professionnelle des candidats admis –session 2023



Source : bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DGRH D5.

Si on s'intéresse aux qualifications professionnelles et titres de médecins des candidats admis, ceux-ci ont, pour une très large part, un diplôme d'État français de docteur en médecine. Seul un candidat avait un titre de formation de médecin délivré par l'un des autres États membres de l'Union européenne.

Répartition des candidats selon leur diplôme de médecine – session 2023



Source : bureau des concours des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé, DGRH D5.